

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE DU BUREAU DIRECTEUR DU 5 MARS 2020

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 18h05 et propose de traiter les différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation définitive du compte-rendu du 31/01/2020

Deux modifications sont apportées au compte-rendu du Bureau directeur du 31/01/2020 :

- Subvention cartographique : Au titre de l'année 2019, le Bureau directeur a décidé de payer un montant global de 19 404 € pour le compte des structures suivantes :
 - CDCO 69, la carte de Francheville réalisée par Evasio, pour 1250 €
 - CDCO 63, la carte des Cheires de Côme réalisée par Tiago Aires, pour 3000 €
 - CDCO 07, les cartes de Largentière et de Vallon Pont d'Arc, réalisée par Thoma Pardoën, pour 2000 €
 - SCAPA Nancy, la carte de Toul réalisée par Evasio, pour 1404 €
 - CDCO 83, les cartes de Pierrefeu et de Borme-les-Mimosas, réalisées par Matthieu Puech, pour 2750 €
 - CDCO 12, la carte de Mont Merdous, réalisée par Ray Hulse, pour 6000 €
 - CDCO 42, six mises à jour de carte sprint réalisées par Ligécart'O, pour 3000 €
- Aide à l'organisation des WOD, semaine du 13 au 19 mai 2020 : La FFCO apporte une aide financière à hauteur de 0,25 euros par jeune inscrit sur le site IOF. Et six organisateurs se verront récompensés d'un bon d'achat de 200 euros en matériel de CO (4 au mérite et 2 par tirage au sort).

Après ajout de ces précisions, le compte-rendu du Bureau directeur du 31/01/2020 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des décisions intermédiaires

- **Signature convention MAIF amendée** : Le Bureau directeur valide à l'unanimité.
- **Commande maintenance Makina Korpus** : Le Bureau directeur valide à l'unanimité. Un paiement au moins en deux fois est à mettre en place. Le Secrétaire général fera une demande dans ce sens au fournisseur. Le contrat KISIS sera dénoncé avec une date de fin de contrat au 31 décembre 2019. Sandrine TAISSON se propose d'aider à la rédaction de cette convention de fin de contrat.

3. Activités du Président

- 07/02/2020 : Réunion à l'Agence Nationale du Sport sur le contrat de Haute Performance FFCO/ANS à Paris (75)
- 10/02/2020 : Réunion avec la Direction nationale de l'ONF à Montreuil (93)
- 10/02/2020 : Séance de travail avec le Secrétaire général et le DTN au siège FFCO à Paris (75)
- 15/02/2020 : Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine à Cenon (33)
- 19/02/2020 : Réunion de médiation avec la Société SEVANOVA à Paris (75)



4. Compte-rendu des Assemblées Générales de Ligues de février 2020

Le Président propose aux membres du Bureau directeur qui ont participé à différentes AG de ligues au mois de février de rendre compte brièvement de celles-ci : Jean-Philippe STEFANINI pour l'AG du Grand Est, Michel EDIAR pour l'AG de Nouvelle-Aquitaine, Thierry VERMEERSCH pour l'AG de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Sandrine TAISSON pour l'AG de l'Île-de-France.

5. Site internet : point sur la médiation avec SEVANOVA

Le Président informe le Bureau directeur des différents points abordés lors de la réunion de médiation avec SEVANOVA. Après un rappel de l'historique de la situation et la reconnaissance que celle-ci était très préjudiciable à la FFCO, une proposition a été formalisée par SEVANOVA pour sortir de la crise. La FFCO commentera le document décrivant les écarts perçus par SEVANOVA entre le travail demandé et le cahier des charges pour identifier si ces points ne pouvaient pas être connus par SEVANOVA au démarrage du projet. En effet certaines réponses à leurs interrogations figuraient soit dans la réglementation fédérale, soit dans l'implémentation des fonctions demandées dans le site actuel. SEVANOVA s'est engagée à réception de cette analyse à refaire dans un délai court (environ une semaine) une offre, libre ensuite à la FFCO de l'accepter.

Le Bureau directeur valide cette démarche.

Pour information l'analyse des écarts ne fait ressortir que deux points non identifiables par SEVANOVA dont un relatif au paiement en ligne, option qui n'est pas indispensable.

6. Point sur les relations avec l'ONF

Le Président informe le Bureau directeur des discussions que lui et le Directeur Technique National ont eues avec la direction de l'ONF lors d'une réunion le 10/02/2020.

Tout d'abord, l'ONF a clairement indiqué que l'accès à la forêt domaniale gratuit est révolu pour différentes raisons :

- l'ONF, en tant que gestionnaire, a la possibilité de régler les terrains qu'ils ont en exploitation,
- dans le contexte actuel (moins de personnels et d'argent de l'Etat), l'ONF est à la recherche de ressources propres
- l'ONF souhaite également se recentrer vers ses missions essentielles.

En conclusion, l'ONF entend dénoncer la convention actuelle et va mettre en place :

- une tarification de 90 euros de frais de dossier au niveau national pour toutes les demandes,
- une grille tarifaire (en cours d'élaboration) en fonction du nombre de participants avec état des lieux envisagés avant et après la manifestation et négociation en fonction du temps de présence sur les lieux.

Le Bureau directeur prend note de l'impossibilité de négocier avec l'ONF. La seule possibilité d'ouverture qui pourrait être envisagée serait éventuellement de négocier un forfait annuel au niveau d'une ligue pour toutes les manifestations afin de ne pas pénaliser les petites manifestations.

Le DTN va également prendre contact avec la fédération française de vélo et avec celle d'équitation également touchées par ces mesures et qui ont très récemment signé une convention avec l'ONF pour connaître le contenu de ces textes.

7. CNOSF : retour d'informations de la réunion des Fédérations non Olympiques du 11/02/2020

Le Président mentionne au Bureau directeur que Benjamin CLEMENT-AGONI a participé à cette réunion pour le compte de la FFCO. Il a diffusé un bref compte-rendu mettant notamment en avant les différents points relatifs au projet de loi Sport et Société qui y ont été abordés. Le Bureau directeur en prend note.

8. Service National Universel (SNU) : retour d'informations suite à la réunion du 11/02/2020

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de la présence du DTN de la FFCO à cette réunion. Au vu des délais extrêmement courts pour fournir les coordonnées de correspondants départementaux, il a été décidé de ne pas s'engager dans le dispositif du SNU pour cette année. Le Bureau directeur en prend note.

9. FFCO : préparation de l'Assemblée Générale Fédérale

Le Président informe le Bureau directeur que le PowerPoint de présentation est en cours d'élaboration et que le dossier d'AG sera envoyé aux représentants des ligues et à toutes les structures affiliées vendredi 6 mars.

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de la réception d'un courrier de l'ASOPE relatif aux conditions nécessaires à l'adoption d'une modification des statuts et contestant une nouvelle fois la validité des modifications survenues lors de l'AG de mars 2018.

Le Bureau directeur charge le Secrétaire général de répondre en précisant que :

- D'une part, les conditions de modification de nos statuts étant précisées dans ceux-ci, l'adoption d'une modification ne nécessite pas l'unanimité. Le DTN fait remarquer à ce sujet que nos statuts respectent totalement les statuts type des fédérations sportives.
- D'autre part, que les conditions de convocation et d'information préalable des représentants et des structures affiliées ont bien été respectées lors de l'AG de mars 2018.

10. Courriers divers

- Demande de partenariat Raid Amazone : Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de la réception d'une demande de partenariat pour le Raid Amazone. Le Bureau directeur prend note d'une réponse de renvoi vers les structures locales.
- Courrier du CNOSF sur le projet Loi sur le Sport : Le Président informe le Bureau directeur de plusieurs courriers reçus du CNOSF relatifs à la poursuite des travaux sur le projet de loi sur le sport. Le Bureau directeur en prend note.

11. FFCO : point de situation COVID19 et impacts

Le Président soulève la question de l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur nos activités.

Il informe le Bureau directeur de la demande qui nous a été faite par le Ministère des Sports de le tenir informé à la fois des déplacements à l'étranger de nos équipes de France et de l'accueil de délégations étrangères sur nos manifestations. Un premier retour de notre part a eu lieu en début de semaine. Le DTN précise que pour les déplacements des équipes de France à l'étranger, elle utilise également les informations officielles diffusées par le biais du site du Ministère des Affaires Etrangères.

Il est demandé au Secrétaire général de relayer à tous nos salariés les directives et recommandations officielles.

Pour les réunions à venir (BD/CD/AG), la question a été posée au Ministère des mesures à prendre. Nous restons en attente des informations à venir si le stade 3 de l'épidémie était atteint.

12. Partenariat avec l'IGN

Le Président fait part au Bureau directeur de la fin de la convention avec l'IGN. Il a demandé au Secrétaire général d'établir un bilan des points d'intérêt déclarés sur le site « IGN Rando ». A ce jour 57 sites de pratiques sont référencés. La couverture géographique est très inégale puisque 23 sont dans le quart sud-est, 15 en Occitanie, 14 en Nouvelle-Aquitaine et 4 entre l'Île-de-France et la Normandie. Les régions Centre, Nord et Grand Est sont vides.

En parallèle l'IGN a pris contact avec nous pour nous consulter sur les évolutions futures de la plateforme collaborative « IGNrando ». Le Secrétaire général, par ailleurs président de commission Equipements sportifs, assurera le premier contact et il a convenu de s'appuyer si nécessaire sur Bernard DAHY membre de cette commission et qui avait participé activement à la mise en place de la convention actuelle en tant que DTN adjoint.

Le Bureau directeur prend note de ces éléments.

13. FFCO : abonnement « hors antenne »/base de données contact presse

Le Président informe le Bureau directeur que, pour améliorer la visibilité de la FFCO dans les médias, un contrat d'abonnement « hors antenne » avec une base de données contact presse a été signé en 2016 et renouvelé par tacite reconduction. N'ayant plus de chargé de communication à la FFCO et cet abonnement n'étant plus utilisé depuis plus d'un an, le Bureau directeur valide la proposition de dénoncer le contrat et de le résilier dès maintenant, avec effet en février 2021 selon les termes de celui-ci.

20h10 : arrivée de Valérie BERGER-CAPBERN

14. Congrès National de la Fédération de Chasse

Le Président fait part au Bureau directeur de l'invitation au Congrès National de la Fédération de Chasse à Saint-Malo ce jour, le 05/03/2020 et de l'impossibilité d'une représentation de la FFCO à ce congrès. Le Bureau directeur en prend note.



15. FFCO : travaux de remplacement du système de chauffage du siège

Le Président présente au Bureau directeur les différents devis établis dans le cadre du remplacement nécessaire du système de chauffage du siège fédéral. Après analyse de ceux-ci, le Bureau directeur acte de retenir la société ECENEC sur le devis de 11 520 euros, celui-ci mettant en place un système bien proportionné à l'ensemble du siège.

16. CNOSF : Jeux des Masters 2020 et World Masters Games 2025

Le Président informe le Bureau directeur du courrier du CNOSF présentant les Jeux des Masters 2020 prévus du 1^{er} au 4 octobre à Vichy. Ceux-ci ont pour objectif de promouvoir la pratique du sport à tous les âges de la vie et notamment aux plus de 30 ans sportifs, et ils proposeront 12 épreuves sportives dont la course d'orientation. Ce courrier stipule également que ces Jeux des Masters s'inscrivent dans la perspective des World Masters Games qui pourraient se dérouler en France en 2025. Le Bureau directeur prend note que le Secrétaire général a transmis cette information à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, va relancer pour un retour et prendre contact avec le responsable CNOSF de ces Jeux des Masters à Vichy pour des informations complémentaires.

17. FFCO : rubalises FFCO et positionnement tarifaire

Le Président informe le Bureau directeur du renouvellement des stocks de rubalises FFCO et du prix en hausse proposé par le prestataire au vu de la quantité demandée. Le Bureau directeur valide le renouvellement du stock de rubalises après un comparatif de prix avec un deuxième devis et propose d'adapter les tarifs en conséquence par rapport au prix d'achat.

18. Points divers

- **Assemblée Générale du CNOSF** : le Président informe le Bureau directeur de la date de l'Assemblée Générale du CNOSF, le 28/05/2020 à 9h00, et le Bureau directeur prend note que le Secrétaire général représentera la FFCO lors de celle-ci.
- **Changement de date de réunion du Bureau directeur du 26/05/2020 au 19/05/2020** : le Président informe le Bureau directeur de son absence à la date du 26 mai et propose de modifier la date de la réunion du Bureau directeur au 19/05/2020. Le Bureau directeur valide cette nouvelle date de réunion.
- **Questions sur les licences famille** : le Président informe le Bureau directeur que des demandes de licence famille sont faites avec des enfants en bas âge, donc avec nécessité de certificat médical de non contre-indication pour pratique de la CO en compétition. Le Bureau directeur rappelle l'obligation de respecter les statuts et le Règlement Intérieur, et donc qu'actuellement les licences famille sont prévues en compétition avec certificat médical. Il confirme que si cela n'est pas le cas, la participation d'un enfant peut se faire via les titres de participation.
- **Inscription des événements promotionnels sur l'agenda FFCO** : le Président propose au Bureau directeur la question de l'inscription sur l'agenda FFCO des événements promotionnels incluant de la course d'orientation mis en place par les collectivités territoriales. Le Secrétaire général précise que leur inscription générerait du travail administratif de suivi de la délivrance inutile puisque que la couverture responsabilité civile lors de ces manifestations est assurée par une structure non fédérale. Il lui semble aussi important de nous assurer de la réalité de cette couverture, pour éviter tout recours contre notre fédération. Le Bureau directeur propose d'élargir la réflexion aux Présidents de Ligue et de mettre le sujet à l'ordre du jour de la réunion du 22 mars 2020 en leur en faisant part avant celle-ci.

19. Budget récompense : cadeaux aux jeunes diplômés

Sur proposition de Valérie BERGER-CAPBERN, le Bureau directeur donne son accord pour un budget récompense, à hauteur de 15 euros par personne, pour les nouveaux jeunes animateurs diplômés mineurs.

Fin de réunion à 21h25

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire général
Jean-Philippe STEFANINI

